

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Saison 2022-2023

Erratum PV N°3 - Réunion du 12 juin 2023 à 20 h 30

✓ RAYNAL Marie Laure	✓ LOUIS Dominique	✓ LAPLACE Daniel
✓ FAGES Roger	✓ GOUSSET Patrick	✓ NAVARRE Robert
✓ SOURZAT Daniel		

Lors de la réunion du 12 juin 2023 à l'étude du dossier du club de Lissac et Mouret (527643), la commission n'a pas repris la situation publiée au 21/07/2021 lors de la réunion extraordinaire relative à ce club :

[...] Étude du dossier :

Le club de Lissac-et-Mouret (527643) bien qu'étant dans l'étude de son dossier normalement en 3^{ème} année d'infraction comme indiqué dans le PV n°1 du 01/07/2021, bénéficie de l'erreur administrative qui s'est glissée dans le PV n°39 du 30/06/2020 qui l'indique en première année d'infraction.

Aussi, la Commission reprenant ce dossier, après un vote à l'unanimité des Membres présents, décide de réintroduire le club de Lissac-et-Mouret en première année d'infraction avec le Statut de l'Arbitrage.

Ses droits à mutation sont de moins deux mutés pour la saison 2021-2022 et le club pourra accéder en division supérieure s'il a gagné sa place. [...]

Après concertation, et ré évaluation de la situation du club, la commission décide :

Conformément à l'article 47 des statuts de l'arbitrage :

5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :
a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,

➤ **FC Lissac et Mouret (527643)**

Au 15/06/2023, Monsieur Cazajus Yohann, licence n° 2544267309 a dirigé 0 rencontre sur 20. Quota insuffisant.

La commission décide FC Lissac et Mouret (527643) ne respecte pas l'obligation d'1 arbitre.

Le club ayant été en règle pendant une saison, les sanctions sont appliquées au niveau de la dernière pénalité soit celle de 2021-2022

1^{ème} année d'infraction 1 arbitre manquant = 50 x 1 = 50 €

↳ **Sanction sportive 2 mutés en moins**

La Présidente de la CDSA
Marie Laure RAYNAL

Marie Laure RAYNAL